

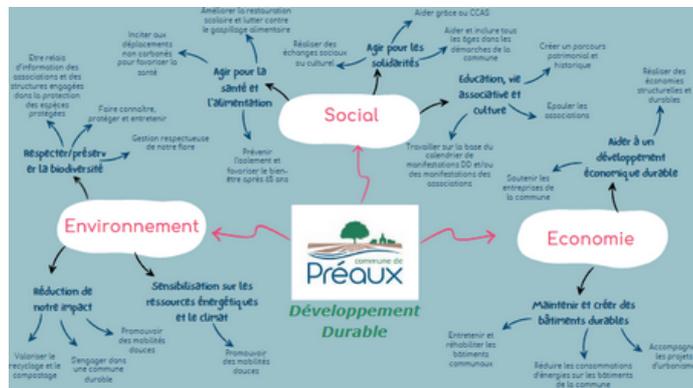
Plan Communal de Développement Durable

Si le changement climatique est un phénomène global, c'est bien à l'échelle des territoires que se posent les problèmes concrets et que se trouvent les solutions. Les collectivités ont un rôle clé à jouer pour initier et coordonner des projets locaux de par leur proximité avec les habitants et les acteurs territoriaux.

C'est dans ce cadre que la commune de Préaux, qui s'inscrit déjà pleinement dans les démarches pour l'amélioration du cadre et de la qualité de vie de ses habitants, souhaite engager un Plan Communal de Développement Durable pragmatique à la hauteur des enjeux actuels.

Cet outil a pour objectifs :

- De rendre lisible la cohérence de nos actions
- D'assurer le suivi et l'évaluation des actions avec des indicateurs pré-définis
- De définir ce plan d'actions en concertation avec d'autres acteurs et en respectant les compétences de la CCICV et les législations en vigueur.



A : Choix de l'agenda 2030 comme référentiel du PCDD

C'est l'agenda 2030 et ses 17 objectifs de développement durable qui a été choisi comme référentiel de ce PCDD et auquel s'est formée en 2022 l'élue en charge du développement durable, via une formation dispensée par l'ANBDD, Agence Nationale de la Biodiversité et du Développement Durable .

Ce référentiel ambitieux, adopté en septembre 2015 par les 193 États membres de l'ONU couvre l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation...(plus d'informations : <https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/>)

B. Une démarche en 4 étapes



Diagnostic (réalisé entre 2020 et 2022) : état des lieux de la situation à l'entrée en fonction de la nouvelle équipe communale, analyse des besoins sociaux, ...



Stratégie (2022) : choix du référentiel, formations, recensement des actions et des projets



Programme d'actions (ci-dessous) : prise en compte des réalités locales en lien avec l'actualité (situation financière, COVID, surcoût énergétique, organisation en relation avec la CCICV



Evaluation chaque année à partir de critères pré-définis. Cette évaluation sera consultable sur le site de la commune.



Axe 1 : Etre relais d'information des associations et des structures engagées dans la protection des espèces protégées.

Axe 2: Faire connaître, protéger et entretenir

Chantier 1 : Respecter et préserver la nature

Axe 3: Gestion respectueuse de notre nos espaces.

Axe 1 : Valoriser le recyclage et le compostage

Axe 2 : S' engager pour une commune durable

Axe 3 : Promouvoir des mobilités douces

Chantier 2 : réduire notre impact et sensibiliser sur le changement climatique

Axe 4 : Permettre des connaissances partagées, relayer les informations locales

Relais de la LPO, du Groupe Mammalogique Normand et selon besoin, appui sur des associations reconnues pour des savoirs spécifiques / asso de pomologie ...

Ateliers-découvertes de nos richesses : flore, faune, ...

Travailler avec des stagiaires étudiants L3 biodiversité pour mieux connaître nos écosystèmes

Travailler avec le syndicats des bassins versants (entretenir, restaurer les mares)

Mise en place d'une gestion différenciée de nos espaces verts

Travailler avec Resistes - Darnétal

Participer aux expérimentations de la CCICV sur le ramassage et l'utilisation des biodéchets et des déchets.

Mise en place d'une charte DD

Promouvoir et aider à la mise en place des mobilités alternatives : renforcer les places de stationnement pour les vélos, promouvoir les actions de la CCICV (Klaxit), mettre en place des manifestations et informations autour des mobilités douces (entretien des sentiers, Journée Vélo...)

Partager le GIEC Normand, formations auprès de l'ANBDD, ...



Axe 1 : Aides CCAS

Axe 2 : Rendre plus représentatives les instances citoyennes

Chantier 1 : Agir pour les solidarités

Axe 3: Travailler avec des partenaires éco-responsables ou sociaux

Et aussi : Recherche d'un jumelage pour bénéficier d'une ouverture sur l'Europe, pour échanger sur des actions DD et promouvoir des échanges (sportifs, culturels, ...)

Axe 1 : Travail en partenariat avec les associations

Chantier 2 : Education, vie associative et culture

Axe 2 : Création d'un parcours patrimonial et historique

Axe 1 : Lutte contre le gaspillage alimentaire

Axe 2 : Promouvoir les mobilités douces

Chantier 3 : Agir pour la santé et l'alimentation

Axe 3 : Prévenir l'isolement et favoriser le bien-être après 65 ans

Et aussi : Engagement pour une restauration scolaire équilibrée économiquement et qualitative grâce à un cahier des charges lors des recherches de prestataires

Calcul des actions du CCAS basé sur le reste à vivre (barème plus favorable pour les aidés que le revenu imposable)



Mise en place d'ateliers en direction des seniors : lutte contre la fracture numérique, bien vieillir...



Favoriser l'autonomie et l'emploi des jeunes : Subvention à la mission locale (16-25 ans)



Renforcer le CMJ et création d'un conseil des sages



Ajouter une clause lors de nos études de marché ou nos recherches de devis (entreprises locales, respect environnemental, respect des équipes, ...)



Planifier des actions ou des informations en lien avec le développement durable et communiquer cet agenda en amont



Epauler et faciliter la vie des associations (réfèrent assos, ...) dans le respect de la législation



Soutenir les projets DD des associations ou des collectifs

Réaliser, avec le Groupe Histoire de Préaux – ADASOC, un parcours patrimonial et historique afin de partager une culture locale commune

Réduction du gaspillage alimentaire par l'éducation et dons aux associations (« Restos du coeur »)



Attirer les bienfaits d'une activité physique régulière d'intensité modérée par la mise en place d'une journée « Vélo ».



Mise en place d'ateliers Bien Vieillir avec l'aide de l'ADMR (ateliers Vill'âge)





Chantier 1 : Aider à un développement économique durable

Axe 1 : Privilégier et valoriser les commerces et entreprises

Axe 2: Offrir un service de co-working et/ou de salles pour conférences, réunions, événements festifs...

Axe 3: Achats responsables

Chantier 2 : Maintenir et créer des bâtiments durables

Axe 1 : Réduire les consommations d'énergie sur les bâtiments de la commune et l'éclairage public

Axe 2 : Entretien et réhabiliter les bâtiments communaux

Axe 3 : Accompagner les projets d'urbanisme pour des conditions d'aménagement garantissant la prise en compte des qualités architecturales, urbaines et paysagères des espaces

Favoriser un commerce local tout en respectant les individualités à travers les bons de Noël seniors

Utiliser les réseaux de communication de la commune pour informer, promouvoir les actions DD de nos commerces et entreprises, soutenir les initiatives

Mutualiser les locaux sous exploités sous forme de lieux de réunions, de télé-travail, de co-working.

Etudes de marché afin d'optimiser qualité et économie, recherche de prestataires locaux et éco-responsables (conditionnement des produits, choix des produits, etc)

Privilégier un travail en régie et permettre aux agents de gagner en compétences (formations)

Contrat de maintenance et d'amélioration des systèmes de chauffage des bâtiments communaux

Assurer un entretien des bâtiments pour sécuriser, minimiser les charges, maintenir un confort

Avoir un éclairage des bâtiments communaux peu énergivore (passage au LED)

Avoir un éclairage public de qualité et économe : passage en Led, modification des pendules ...

S'assurer lors de projets d'urbanisme communaux qu'ils soient respectueux de l'environnement et des enjeux sociaux (mixité sociale, accueil pour les personnes à mobilité réduite ou vieillissantes)

Prendre appui sur des structures de conseils, d'aide à la formation, ... (CAUE, Cerema, ...)

